

AUX MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE ACP 854 NEWTON PAV. IV
AV. DES ANC. COMBATTANTS 91
1140 BRUXELLES

Bruxelles, le 25 janvier 2016

Concerne : Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire

Le lundi 25 janvier 2016 à 18h00, les propriétaires de la résidence ACP 854 NEWTON PAV. IV se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en la salle « TRITON » située Avenue des Anciens Combattants 260 à 1140 Evere.

Les convocations ont été adressées par le Syndic.

La séance est ouverte à 18h00, Mademoiselle WATRIN Valérie, représentant TREVI SERVICES s.a. assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des Procès-verbaux.

Les 26 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 46 forment 5480 / 10000 èmes de la Copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Copropriétaires présents :

Monsieur BROSTEAX (270) représentant Madame RESPILLEUX Jeanine (180); Monsieur CAMBIER Jean-Jacques (220); Mr et Mme CHARLIER - DEROME Daniel (220); Monsieur DE NIET - DEHOUCK Léo (220) représentant Madame DE NIET Nathalie (230); Madame DEBUIGNE Cécile (170); Mr et Mme DESMEDT-LEDOUX Daniel (260) représentant Madame JONCKERS-WYNANT Marie (220), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (220), Monsieur WELLENS Jacques (180); Monsieur DUDNICHENKO Ruslan (240); Mr et/ou Mme ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220); Sprl FIDUCIAIRE STAELS (230) représentant Mme SCHEPENS Chantal (220), Madame VAN RIET Fabienne (240); Mr & ou Madame HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240); Mr KARAGIZO Risto (200); Madame MARTIN Michèle (220); Mr et Mme NASSEL-CNOPS Alain (240); Mr et Mme NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20); Mr et Mme STOLARCYK-TERHOUT Alexandra (220); Mr ou Madame SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210); Mme THOMAS Béatrice (170); Madame VANKONINXLOO Solange (200); M. et Madame VEKEMAN - BERKOVITS André (220);

Copropriétaires représentés :

Madame DE NIET Nathalie (230), Madame JONCKERS-WYNANT Marie (220), Madame RESPILLEUX Jeanine (180), Mme SCHEPENS Chantal (220), Madame VAN RIET Fabienne (240), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (220), Monsieur WELLENS Jacques (180),

sont présents ou représentés : 26 / 46 Copropriétaires, totalisant 5480 / 10000 tantièmes généraux.



Copropriétaires absents ou non représentés :

D HUYSSER Alain (220), DE GREEF Claude Louis Marcel (200), DELFERIER Carine (220), FACCIOLOGO (220), FRERIE - VAN BOTENDAEL (220), GEYSEN Janine (200), HUGET - BERVAES (220), HUGET Marie-Paule (230), LATOUR Eric (280), LOUIS-DE WANDELEER Alain (250), MESSE Stéphane (250), PEERTS Martine (210), REDANT - MORISCO Claudio (170), SOUVATZIS-CHATZIPARAS Vassilios (260), SUDAMALLA - VISLAVATH Sai Kiran & Sirisha (240), TERHOUT René (260), TRICOT-MARCHAND Marcellle (210), VAN DEN BROECK Mergeai (240), VERBOOMEN Paule (200), VERCUILLE Consorts GUYAUX c/o Mme VERCOU (220),

sont absents ou non représentés : 20 / 46 Copropriétaires, totalisant 4520 / 10000 tantièmes généraux.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

01 Nomination du Président de séance (CC. art 577-6§5)

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance. L'Assemblée générale désigne en qualité de président de séance : **Monsieur Cambier.**

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

02 Désignation du Scrutateur

L'Assemblée décide de ne pas désigner de Scrutateur.

Vote(nt) CONTRE : 25 Copropriétaire(s) totalisant 5310 / 5310 quotités.

Ont voté contre : BROSTEAX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), JONCKERS-WYNANT Marie (220), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180)

Résolution rejetée.

03 Approbation des comptes de l'exercice et du bilan clôturés au 30/09/2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, est invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 30/09/2015.

L'Assemblée demande :

- de plus amples informations quant à la consommation d'eau et ce, depuis de nombreuses années ;
- que le compte du parc soit joint au Procès-Verbal.

Vote(nt) CONTRE : 23 Copropriétaire(s) totalisant 4830 / 5310 quotités.

Ont voté contre : BROSTEAX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180)

Vote(nt) ABSTENTION : 2 Copropriétaire(s) totalisant 480 / 5310 quotités.

Se sont abstenus : DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), JONCKERS-WYNANT Marie (220)

Résolution rejetée.



04 Décharge au Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Vote(nt) CONTRE : 23 Copropriétaire(s) totalisant 4830 / 5310 quotités.

Ont voté contre : BROSTEAX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180)

Vote(nt) ABSTENTION : 2 Copropriétaire(s) totalisant 480 / 5310 quotités.

Se sont abstenus : DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), JONCKERS-WYNANT Marie (220)

Résolution rejetée.

05 Décharge au Syndic

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Syndic pour l'exercice de sa mission du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Vote(nt) CONTRE : 23 Copropriétaire(s) totalisant 4830 / 5310 quotités.

Ont voté contre : BROSTEAX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180)

Vote(nt) ABSTENTION : 2 Copropriétaire(s) totalisant 480 / 5310 quotités.

Se sont abstenus : DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), JONCKERS-WYNANT Marie (220)

Résolution rejetée.

06 Nomination du Conseil de Copropriété

Malgré les recommandations du Syndic, l'Assemblée Générale ne désire pas nommer de Conseil de Copropriété.

Vote(nt) CONTRE : 25 Copropriétaire(s) totalisant 5310 / 5310 quotités.

Ont voté contre : BROSTEAX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), JONCKERS-WYNANT Marie (220), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180),

Résolution rejetée.

07 Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Commissaire aux Comptes parmi les Copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux Comptes professionnel.

L'Assemblée Générale nomme CMD au poste de Commissaire aux Comptes.



Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux Comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au mois 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

08 Nomination du Conseil «zones vertes»

L'Assemblée, après en avoir délibéré décide de ne pas nommer de Conseil «zones vertes» conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2015.

Vote(nt) ABSTENTION : 25 Copropriétaire(s) totalisant 5310 / 5310 quotités.

Se sont abstenus : BROSTEUX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), JONCKERS-WYNANT Marie (220), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180)

Résolution rejetée.

09 Reconductio[n] du Mandat du Syndic

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat de TREVI Services S.A. pour la même durée et aux mêmes conditions.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

10 Proposition de déplacer la quinzaine durant laquelle l'Assemblée Générale Ordinaire devra se tenir

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide de ne pas déplacer la quinzaine.

Vote(nt) CONTRE : 25 Copropriétaire(s) totalisant 5310 / 5310 quotités.

Ont voté contre : BROSTEUX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), JONCKERS-WYNANT Marie (220), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180)

Résolution rejetée.

11 Proposition d'augmenter les heures de travail dans le cadre du contrat d'entretien de la société LOCANET

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide :

- de marquer accord sur l'entretien de l'entièreté du parc par le jardinier (haies, déchets, ...) sous réserve de l'approbation par les autres pavillons ;
- de marquer accord de donner des étrennes (300,00 €) aux nettoyeurs et ce, à effet rétrocatif pour l'exercice 01/10/2014 au 30/09/2015. Ces frais seront versés à Monsieur Cambier qui les rétribuera.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.



12 Proposition de placement d'une barrière à pavé numérique côté Avenue des Anciens Combattants

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide de procéder à ce travail par la société VIPER pour un montant total HTVA de 2.560,00 € pour la barrière + 210,00 € HTVA pour l'ouverture automatique. L'Assemblée demande à ce que les badges de la porte de garage soient compatibles.

Ce travail dépendra des décisions prises par les autres pavillons. La majorité des 3/4 doit être atteinte.

Vote(nt) CONTRE : 1 Copropriétaire(s) totalisant 170 / 5480 quotités.

Ont voté contre : THOMAS Béatrice (170)

Vote(nt) ABSTENTION : 2 Copropriétaire(s) totalisant 260 / 5480 quotités.

Se sont abstenus : NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20)

Résolution adoptée à la majorité des 3/4 des voix des Copropriétaires présents et représentés.

13 Proposition de réfection du sol du parking et de l'allée piétonne côté Avenue des Anciens Combattants

Ce point est réexposé aux propriétaires présents. L'Assemblée, après avoir délibéré, décide de procéder à ce travail après avoir vérifié les décisions prises quant aux phases des travaux et le choix du fournisseur pour l'ensemble des Pavillons ainsi que de l'imputation des frais.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

14 Local vélos : mise en ordre

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide :

- de rajouter des crochets ;
- d'envoyer un courrier à l'ensemble des propriétaires/locataires afin de leurs demander de bien vouloir identifier leurs vélos ;
- le Syndic apposera également un avis dans les parties communes de l'immeuble afin d'en avertir les occupants.

Tous les vélos non identifiés pour le 1er mars 2016 seront évacués aux frais de la Copropriété.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

15 Point ajouté à l'Ordre du Jour suite à la demande de Monsieur SZCZEPANSKI et Madame SZCZEPANSKA : travaux de prévention conformément à la demande du fonds du logement

Monsieur et Madame exposent la demande du Fonds du logement. Le Syndic complète cette information en indiquant aux propriétaires présents que la Résidence est dotée d'exincteurs qui sont vérifiés annuellement, de nouveaux éclairages de secours, ...

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide de ne pas procéder à des travaux complémentaires.

Vote(nt) CONTRE : 26 Copropriétaire(s) totalisant 5480 / 5480 quotités.

Ont voté contre : BROSTEAX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), JONCKERS-WYNANT Marie (220), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), THOMAS Béatrice (170), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180)

Résolution rejetée.

16 Double signature sur le compte épargne de la Copropriété

Lors des travaux de mise en conformité des ascenseurs, le Syndic a du débloquer des fonds du Fonds de Réserve. Cela a été très fastidieux et cela a pris énormément de temps (réception de plusieurs rappels de la part de la société KONE dont des rappels avec frais (qui ont été annulés)).

Le Syndic rappelle aux Propriétaires présents l'article Art. 577-8 § 1er .§ 4. de la Loi du 2 juin 2010 qui indique que : Quels que soient les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement de Copropriété, le Syndic est chargé : (...) 5° d'administrer les fonds de l'association des Copropriétaires (...).

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide de ne pas abroger la double signature du compte également de la Copropriété (BE73 3634 7044 2360). Le Syndic informe les propriétaires présents que ceci est contraire aux dispositions de la Loi du 2 juin 2010.

Vote(nt) CONTRE : 26 Copropriétaire(s) totalisant 5480 / 5480 quotités.

Ont voté contre : BROSTEAX (270), CAMBIER Jean-Jacques (220), CHARLIER - DEROME Daniel (220), DE NIET - DEHOUCK Léo (220), DE NIET Nathalie (230), DEBUIGNE Cécile (170), DESMEDT-LEDOUX Daniel (260), DUDNICHENKO Ruslan (240), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (220), FIDUCIAIRE STAELS (230), HOBINCA Néculai & Anda ELENA (240), JONCKERS-WYNANT Marie (220), KARAGIZO Risto (200), MARTIN Michèle (220), NASSEL-CNOPS Alain (240), NASSEL-CNOPS Alain et Maryvonne (20), RESPILLEUX Jeanine (180), SCHEPENS Chantal (220), STOLARCZYK-TERHOUT Alexandra (220), SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (210), THOMAS Béatrice (170), VAN RIET Fabienne (240), VANKONINXLOO Solange (200), VEKEMAN - BERKOVITS André (220), VOSSEN-JACMANS Agnès (220), WELLENS Jacques (180)

Résolution *Rejetée.*

17 Budget Prévisionnel (CC. Art. 577-8§4, 18°)

Le Syndic a communiqué pour information aux Copropriétaires en annexe à la convocation un budget annuel estimatif. Ce budget est communiqué à titre indicatif.

L'Assemblée générale en prend acte.

18 Financement des travaux

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le financement des travaux votés aux points :
12 - barrière : via les charges courantes
13 - klinkers : via le fonds de réserve

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

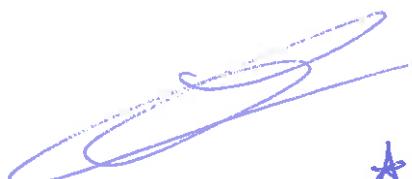
19 Dépenses courantes - Fixation des appels de provisions

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice : 80.100,00 € qui sera appelé de la manière suivante:

- 1er Trimestre (octobre-novembre-décembre 2015) : 16.250,00 € (appelé)
- 2ème Trimestre (janvier-février-mars 2016) : 16.250,00 € (appelé)
- 3ème Trimestre (avril-mai-juin 2016) : 23.800,00 € (non appelé)
- 4ème Trimestre (juillet-août-septembre 2016) : 23.800,00 € (non appelé)

Ces appels serviront de base pour les appels des fonds à partir du 1e octobre 2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.



20 Fixation du Fonds de Réserve

Fonds de Réserve :

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur l'augmentation du Fond de Réserve pour un montant de 4.957,88 € applé comme suit:

- 1er Trimestre (octobre-novembre-décembre 2015) : 1.239,47 € (appelé)
- 2ème Trimestre (janvier-février-mars 2016) : 1.239,47 € (appelé)
- 3ème Trimestre (avril-mai-juin 2016) : 1.239,47 € € (non appelé)
- 4ème Trimestre (juillet-août-septembre 2016) : 1.239,47 € € (non appelé)

Ces appels serviront de base pour les appels des fonds à partir du 1e octobre 2016.

Fonds de Réserve Toiture :

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur l'augmentation du Fond de Réserve pour un montant de 4.957,88 € applé comme suit:

- 1er Trimestre (octobre-novembre-décembre 2015) : 1.239,47 € (appelé)
- 2ème Trimestre (janvier-février-mars 2016) : 1.239,47 € (appelé)
- 3ème Trimestre (avril-mai-juin 2016) : 1.239,47 € € (non appelé)
- 4ème Trimestre (juillet-août-septembre 2016) : 1.239,47 € € (non appelé)

Ces appels serviront de base pour les appels des fonds à partir du 1e octobre 2016.

L'Assemblée demande à ce qu'il soit joint au décompte les détails des comptes importants tels que le Fonds de Roulement et les Fonds de Réserves.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h00.

Toute remarque relative au présent procès-Verbal doit être faite conformément à la loi (C.Cart 577-9 §2)



WATRIN Valérie
Building Manager



LIEGEOIS Sarah
Manager

Le président

